



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 24 novembre 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jean-Michel SALON

Absents excusés : Martine FAUQUEMBERGUE, Franck LECRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND), Jacques LEMOINE (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON).

Madame Laurie BUQUET a été désignée secrétaire de séance.

Le maire informe l'assemblée que Florian Dubois (adjoint technique) a déposé un certificat médical prolongeant son arrêt de travail jusqu'au 5 janvier 2017, arrêt initial qui a débuté le 19 octobre 2016.

Le maire rappelle que monsieur Dany DABOVAL (agent technique) est aussi en arrêt maladie depuis le 1er juin 2016 et pour encore une longue période.

Afin de renforcer le service technique pendant cette période le maire propose à l'assemblée d'utiliser l'article 3 - 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permettant de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour remplacer un agent titulaire en arrêt maladie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'établir un Contrat à Durée Déterminée d'une durée de 6 mois éventuellement renouvelable.
- De charger le maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Autorise le maire à renouveler le contrat à l'issue du premier contrat
- De s'assurer à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- La personne recrutée aura pour missions l'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage) et il devra savoir se servir des différents outils dès sa prise de fonction.

Sans autre question la séance est levée à 20h30.